

*Communiqué de presse*

## **Déclaration commune de la FEDEC-VD et de l'EERV sur le rééquilibrage financier entre les deux Eglises**

**Lausanne, 9 décembre 2008 – Les autorités de l'Eglise catholique romaine dans le Canton de Vaud et de l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud (EERV) estiment important de faire la déclaration commune suivante sur le rééquilibrage financier entre les deux Eglises.**

Cette déclaration commune est destinée à être lue à l'Assemblée générale de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) le 03.12.08 et au Synode de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud le 05.12.08. Elle sera diffusée dans chacune des deux Eglises.

Le Peuple vaudois a voté un article constitutionnel selon lequel « *l'Etat prend en considération la contribution des Eglises et communautés religieuses au lien social et à la transmission de valeurs fondamentales* ».

De plus, la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 a accordé la même reconnaissance aux deux Eglises historiques du Canton de Vaud, l'EERV, ainsi que l'Eglise catholique romaine telle qu'elle est établie dans le Canton. Cet acte nous a placés sur un pied d'égalité. Notre responsabilité s'en trouve accrue à l'égard des habitants de ce Canton. Nous entendons remplir notre rôle, au travers de l'exercice de nos missions au service de tous ; notamment par l'exercice en commun d'un certain nombre de ces missions.

Les lois qui nous régissent scellent, pour l'avenir, notre nécessaire collaboration au travers des missions exercées en commun. C'est la reconnaissance publique d'une collaboration déjà ancienne. Mais c'est aussi un élargissement de celle-ci par la mise en place de conseils œcuméniques où agents pastoraux catholiques et ministres réformés travaillent ensemble, par subsidiarité, dans l'accomplissement de cette mission fondamentale pour les Eglises chrétiennes qui est d'apporter la lumière du Christ à tous les hommes et à toutes les femmes.

Ce rapprochement souhaité et volontaire avait pour corollaire la nécessité de régler un déséquilibre financier historique. Sous la houlette de l'Etat de Vaud, un accord visant le rééquilibrage des moyens a été conclu entre les deux Eglises, en juillet de cette année. Pour 2009 à 2014, la subvention annuelle de l'EERV sera progressivement diminuée en faveur de la FEDEC-VD jusqu'à concurrence de 1.5 million de francs

Les deux Eglises ont réussi à mener cette négociation avec le sens des responsabilités qui leur incombe.

Mais le chemin ne s'arrête pas là. Il nous faut encore poursuivre et élargir la collaboration sur le terrain pour le bien de tous. Il ne s'agit pas tant de préserver nos acquis respectifs que d'apporter notre contribution en étant des parties prenantes actives à notre société vaudoise du XXIème siècle.